

CARTES



MAISON DEPARTEMENTALE
DES PERSONNES HANDICAPEES

La Carte de
priorité pour
personne
handicapée

CARTES



MAISON DEPARTEMENTALE
DES PERSONNES HANDICAPEES

La Carte de
priorité pour
personne
handicapée

Qui peut bénéficier de cette carte ?

Toute personne atteinte d'une incapacité inférieure à 80% rendant la station debout pénible.

La pénibilité à la station debout est appréciée par un médecin de l'équipe pluridisciplinaire de la Maison Départementale des Personnes Handicapées.

Qui peut bénéficier de cette carte ?

Toute personne atteinte d'une incapacité inférieure à 80% rendant la station debout pénible.

La pénibilité à la station debout est appréciée par un médecin de l'équipe pluridisciplinaire de la Maison Départementale des Personnes Handicapées.

Quelles démarches ?

La demande de carte de priorité doit être adressée à la Maison Départementale des Personnes Handicapées, accompagnée d'un certificat médical datant de moins de 6 mois, du formulaire de demande d'un justificatif d'identité et de domicile .

Quelles démarches ?

La demande de carte de priorité doit être adressée à la Maison Départementale des Personnes Handicapées, accompagnée d'un certificat médical datant de moins de 6 mois, du formulaire de demande d'un justificatif d'identité et de domicile .

Quels avantages ?

Elle permet d'obtenir une priorité d'accès aux bureaux et guichets des administrations ou services publics et aux transports publics.

Quels avantages ?

Elle permet d'obtenir une priorité d'accès aux bureaux et guichets des administrations ou services publics et aux transports publics.

Des questions, des informations...

Maison Départementale des Personnes Handicapées
de l'Aude

18 rue du Moulin de la Seigne—11855 Carcassonne cedex 9
N° vert : 0800 777 732

Des questions, des informations...

Maison Départementale des Personnes Handicapées
de l'Aude

18 rue du Moulin de la Seigne—11855 Carcassonne cedex 9
N° vert : 0800 777 732